

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Tendon**  
**SEANCE DU 05 FEVRIER 2021**

Date de la convocation : 28 janvier 2021

Date d'affichage : 09 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq février à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard CLEMENT, maire.

**Présents** : BEGEL David, CHARTON Bruno, CLEMENT Gérard, GREMILLET Frédérique, HANESSE RAMOND Jérémie, HOUOT Jérôme, LALEVEE Cédric, LALLEMANT Emmanuel, LATHUILLIERE Damien, MOUHAT Benoît, PIERRE Dominique, RUBBEN Mathieu, THIERIOT BREVOT Sandrine, VAUCHEL Gérard

**Représentés** : AUBERT Catherine par THIERIOT BREVOT Sandrine

**Secrétaire** : Monsieur VAUCHEL Gérard

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité. La séance est ouverte.

**Comptes de gestion 2020**

Reportée à une autre séance

**Comptes administratifs 2020**

Reportée à une autre séance

**Affectations de résultat**

Reportée à une autre séance

**1 - État d'assiette 2020**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2021 dans la forêt communale relevant du régime forestier.

DEMANDE à l'ONF d'asseoir les coupes telles qu'elles sont définies dans son courrier,

Soit : Amélioration : parcelle 49

**2 - Prémption parcelles C360 - C361-C362**

DECIDE par 4 voix contre, 8 abstentions et 3 voix pour de ne pas exercer son droit de prémption pour les parcelles C360 – C361 et C362 appartenant à Mme VALENCE née PERRIN Yvonne

**3 - Organisation horaires scolaires**

DECIDE de ne pas modifier l'organisation du temps scolaire et reconduit l'OTS actuelle.

**4 - Location logement**

APPROUVE la location du logement à Madame ODILLE Gaëlle au 55 rte des Cascades Appt n°3 d'une surface de 68m<sup>2</sup> pour un loyer mensuel de 417€. Le montant du loyer pourra être révisable selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE. La location débutera le 1<sup>er</sup> mars 2021. Une caution d'un

montant équivalant à un mois de loyer sera demandée. Le conseil autorise le receveur municipal à percevoir les loyers correspondants

AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette location

### **5 - Entretien voirie**

APPROUVE par 6 voix pour, 5 abstentions et 4 voix contre l'achat d'une lame à Monsieur GEORGES François pour un montant de 2700€ afin de la mettre à disposition du GAEC de la Moulure pour le renfort du déneigement sur le secteur de la Moulure.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021

### **6 - Clôture compte CCAS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la délibération du 28 juillet 2020 approuvant la dissolution du CCAS au 31 décembre 2020, il convient avant de procéder au transfert des résultats du budget CCAS à la Commune et de réintégrer l'actif et le passif du budget du CCAS.

Résultat 2020

Fonctionnement : Recettes : 0€

Dépenses : 40€

Report n-1 : 3033.99€ recettes

Résultat de clôture 2020 : 2993.99€ recettes

DECIDE de procéder à la clôture du budget CCAS

CONSTATE que le résultat du compte administratif 2020 du budget CCAS, à intégrer au budget principal s'élève à : Section de fonctionnement : + 2993.99€

### **Contrat de travail**

La création à compter du 22.02.2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20h. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 5 jours allant du 22.02.2021 au 26.02.2021 inclus. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires au recrutement

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **Vente parcelle**

Suite à la délibération du 16.10.2020 approuvant la vente de la parcelle cadastrée 666 section C d'une surface de 1532 m2 pour un montant de 12 256€ à Monsieur REJL Eric. Les frais d'acquisition restent à la charge de l'acheteur

PRECISE que le Maire est autorisé à signer tous les documents en lien avec cette vente

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00 .

**Fait à TENDON, le 08 février 2021**

Le maire,

Gérard CLEMENT